

ACADEMIE DE CAEN

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE Option B : COLORISTE PERMANENTISTE

Session 2005

E1 – CONCEPTION, FORMES ET COULEURS

U11 B – Conception et réalisation de mises en forme permanente

Durée : 5 h 30 (écrit + pratique)

DEUXIEME PARTIE

Réalisation d'une permanente – Durée : 2 heures

Pour le modèle que vous avez proposé masculin ou féminin avec une longueur de cheveux de 20 cm au minimum, vous réaliserez :

- un montage de permanente sur l'ensemble de la chevelure
- un séchage mettra en valeur le dessin de la frisure.

Vous réaliserez par écrit une appréciation du résultat obtenu et une proposition de solutions correctives si nécessaire.

En début d'épreuve le candidat remet au jury une fiche technique précisant, par zone, le degré de frisure qu'il souhaite réaliser.

TROISIEME PARTIE

Réalisation d'un défrisage – durée 3 heures maximum

Sur un modèle vivant pourvu de cheveux frisés naturellement sur l'ensemble de la tête , vous réaliserez :

- un défrisage des longueurs ou des repousses sur une tête entière
- un séchage mettant en valeur le résultat.

Le candidat n'est pas autorisé à passer ces deux parties d'épreuve :

- en l'absence de modèle
- en présence de modèle non conforme

La conformité est vérifiée avant le début de chaque partie d'épreuve.